

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'OISE

Nombre des membres	
Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	13

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LE-NGEUD

Séance n° 3 du 26 septembre 2023

DATE DE LA CONVOCATION

le 19 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le mardi vingt-six septembre, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-Marie DURIEZ, Maire

Présents : Jean-Marie DURIEZ, Georges DEMANET, Carole MORTELECQ, Thierry JOURNEUX, Gérard VIEUBLED, Hervé BIGOURD, Isabelle CATHERIN, Majda LACHGAR, Philippe HENNEQUIN, Nathalie ANCELIN et Manuella PESTEL.

Absents : Patrick BOUTEILLER, représenté par Jean-Marie DURIEZ, Pascal PETITBON, représenté par Georges DEMANET, excusés, ainsi que Sandra MARIE-PERRINE et Sandrine HEUDE

Secrétaire : Philippe HENNEQUIN.

❖ *Délibération n° CM..25-2023*

Location d'un terrain communal pour l'installation d'un pylône destiné aux télécommunications

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une sollicitation de la société SYSTRA FONCIER mandatée par HIVORY qui recherche un terrain en vue de l'implantation d'un pylône multi-opérateurs.

Après étude des différentes possibilités, la parcelle cadastrée section ZE n°146 appartenant à la Commune paraît répondre aux différents critères.

Afin de poursuivre les études sur cette parcelle, cette société a fait une proposition de location d'une surface d'environ 160 m², pour la somme forfaitaire de 5 000 €uros par an sur une période de 12 ans, renouvelable.

A noter que 100 m² seront stabilisés avec du calcaire pour accueillir la grue et les nacelles (zone de travaux) et seulement 60m² seront clôturés et dédiés à la dalle béton du pylône et la dalle technique (armoires électriques).

Après ces explications, Monsieur le Maire soumet le projet de location d'une partie de la parcelle ZE n°146, sous réserve de la validation radio et des différentes démarches administratives.

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 060-216005793-20230926-25_2023-DE

SLOW

Entendu cet exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, par 11 voix POUR et 2 abstentions, décide ;

- ◆ d'**ACCEPTER** la proposition de location de la société SYSTRA FONCIER mandatée par HIVORY, et
- ◆ d'**AUTORISER** en conséquence Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette location dont l'ensemble des frais sera supporté par le preneur (frais de géomètre, ...).

Pour extrait certifié conforme, le 28 septembre 2023



Jean-Marie DURIEZ, Maire
qui certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire
de cet acte publié le 28 septembre 2023.

Philippe HENNEQUIN, Secrétaire